

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE
www.srpv-centre.com

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Bulletin technique n° 03 du 15/02/2001 - 2 pages

Colza

Stades : reprise de végétation "C1" à entre-noeuds visibles "C2".

Charançon de la tige

Les premières captures de charançon de la tige du colza ont été observées les 11 et 12 février :

- Dans l'Indre : Chézelles (2 charançons capturés en cuvette), zone de Vatan, Argenton/Creuse, St Christophe en Boucherie (3),
- Dans le Cher : St Martin des Champs (13), Avord (10).

Pas de capture à ce jour à Sassierges St Germain -36-, Chaveignes, Noyant, La Chapelle Blanche, Chambourg, Dame Marie les Bois, Autrèche et Auzouer -37-.

Attention à ne pas confondre les deux charançons de la tige :

- le charançon de la tige du colza (**nuisible**) mesure 3 à 4 mm de longueur, est de couleur gris foncé (aspect noir à l'oeil nu), les extrémités de ses pattes sont noires,
- si vous observez une tache blanche sur le dos de l'insecte et les extrémités des pattes rousses, il s'agit d'un charançon de la tige du chou (non nuisible).

Stade de sensibilité du colza : de la reprise de végétation à "tige 20 cm".

L'intervention est à prévoir 8 à 10 jours après les premières captures de charançons de la tige du colza.

Dans les zones les plus précoces (où les sommes de températures ont été les plus élevées) où les premières captures ont été observées vers le 11-12 février, l'intervention sera à prévoir la semaine prochaine.

Les gelées matinales limitent normalement l'activité de ce ravageur mais du fait du temps ensoleillé, les conditions lui sont quand même favorables l'après-midi.

Continuer la surveillance avec la cuvette jaune ; si elle n'a pas encore été mise en place, il est urgent de le faire.

Blé

Stade : mi-tallage à début redressement, les plus avancés frôlent "épi 0,5 cm".

Piétin-verse

Bien surveiller les stades du blé.

Si une intervention contre le piétin-verse est nécessaire, elle devra être réalisée entre les stades "épi 1 cm" et "1 noeud".

Féverole

Principaux parasites

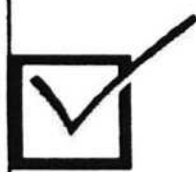
- **Ravageurs** : le puceron noir de la fève, la bruche, la sitone, le thrips,
- **Maladies** : l'anthracnose, le botrytis, la rouille, le sclérotinia, le mildiou.

Seul le sclérotinia est commun au pois, les autres maladies sont provoquées par des champignons différents de ceux qui attaquent le pois.

Un des handicaps de la culture est le nombre limité de produits autorisés. La procédure concernant les usages mineurs devrait apporter des homologations plus aisées de spécialités déjà autorisées sur le pois.

Traitements de semences

- Fongicides : deux spécialités sont homologuées, le QUINOLATE PRO (300 g/q) et le QUINOLATE PRO FL (0,25 l/q) pour les usages anthracnose et fonte des semis. Malheureusement, les disponibilités en produits sont faibles.
- Insecticides : le PROMET CS 400, actif contre thrips et sitones, fait l'objet d'un retrait d'homologation, comme sur pois, à la demande de la firme. Il pourra encore être utilisé lors de la campagne 2000/01.



Nos bulletins sont disponibles sur notre site Internet : **srpv-centre.com**

Abonnez-vous à cette formule et **bénéficiez de tarifs préférentiels !**

Colza

Charançon de la tige du colza : premières captures ; traitement à prévoir 8-10 jours après les sorties.

Blé

Piétin-verse : à surveiller.

Féverole

Informations produits homologués.

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
srpv-centre@terre-net.fr

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration avec la FREDEC CENTRE (Art L252-1 à L252-5 du Code Rural)



Fongicides (traitement foliaire)

Une seule spécialité est homologuée : le RONILAN FL, à la dose de 1,5 l/ha contre le botrytis et le sclérotinia. Il n'existe pas de produits homologués, pour le moment, contre anthracnose et rouille.

Herbicides et Insecticides

(voir tableaux ci-dessous)

Régulateurs

Pas de produits autorisés.

Herbicides

Matières actives	Produits	Féverole hiver	Féverole printemps	Dose/ha
Aclonifen	CHALLENGE 600	X	X	4,5 l
	CHALBAN	X	X	4,5 l
	KARMIN	X	X	4,5 l
Carbétamide	LEGURAME PM	X	X	3 kg
Fluazifop p butyl	FUSILADE M	X	X	1,5 l
	FUSILADE X2	X		0,75 l
Linuron + pendiméthalin	TREPLIK PL	X	X	4 l
Linuron + trifluraline	TERSIPLENE	X		5 l
	CHANDOR		X	4 l
	TRIFLUREE		X	4 l
Pendiméthalin	PROWL 400		X	3 l
	PENTAGON		X	2 kg
Quizalofop éthyl	ANKOR	X	X	3 l
	TARGA	X	X	3 l
Quizalofop éthyl d	PILOT	X	X	1,2 l
	TARGA D+	X	X	1,25 l
	COURSIER	X	X	1,2 l
	DRIVER	X	X	1,2 l
	TICKET	X	X	1,25 l

Insecticides

Matières actives	Produits	Thrips	Sitones	Pucerons	Bruches
Bétacyfluthrine	CAJUN	0,3 l	0,3 l	-	0,3 l
	DUCAT	0,3 l	0,3 l	-	0,3 l
Bifenthrine	BISTAR	-	0,1 l	0,1 l	0,2 l
	BRIGADE	-	0,1 l	0,1 l	0,2 l
	TALSTAR FLO	-	0,1 l	0,1 l	0,2 l
	EXPERID	-	0,075 l	0,075 l	0,2 l
	TALSTAR	-	0,075 l	0,075 l	0,2 l
Cyfluthrine	BAYTHROID	0,3 l	0,3 l	-	0,3 l
	BOURRASQUE	0,3 l	0,3 l	-	0,3 l
	ZAPA	0,3 l	0,3 l	-	0,3 l
	BLOCUS	0,3 l	0,3 l	-	-
Deltaméthrine	DECIS	-	0,25 l	0,25 l	-
	PEARL	-	0,25 l	0,25 l	-
	RUITOR	-	0,25 l	0,25 l	-
	SPLIT	-	0,25 l	0,25 l	-
	DELTAMEX 2.5 EC	-	0,25 l	0,25 l	-
	DECIS MICRO	-	0,1 kg	0,1 kg	-
	PEARL MICRO	-	0,1 kg	0,1 kg	-
	SPLIT MICRO	-	0,1 kg	0,1 kg	-
Endosulfan	TECHN'UFAN	-	-	-	2 l
	THIONEX	-	-	-	2 l
Lambda-cyhalothrine	KARATE XPRESS	0,125 kg	0,125 kg	0,125 kg	0,125 kg
	KARATE VERT	0,125 l	0,125 l	0,125 l	0,125 l
	KARACHOC	0,125 l	0,125 l	0,125 l	0,125 l
	LAMBDA C	0,125 l	0,125 l	0,125 l	0,125 l
	EURO APPRO I-5	0,125 l	0,125 l	0,125 l	0,125 l